



MAK
Adhésion de l'adhérent au protocole sanitaire de la
Covid-19

Déclaration individuelle d'adhésion au protocole sanitaire de la Covid-19

Je, soussigné(e) :, adhérent au Club de Karaté MAK, ou de représentant légal de l'enfant : désigné ci-après, en ma qualité de inscrit dans la section Karaté.

Je déclare avoir pris connaissance du protocole sanitaire de reprise des activités sportives dite « post-confinement de la Covid-19 » et des informations publiées sur le site internet du club MAK www.courskarate.com.

Je reconnais expressément que le protocole sanitaire est susceptible d'être modifié pour rester en conformité avec les directives sanitaires édictées par le gouvernement et les recommandations des autorités de tutelle. En aucun cas, je ne peux formuler de recours ou déposer plainte à l'encontre du Club MAK.

La bonne application des mesures sanitaires est du ressort de chacun. Au-delà du règlement intérieur et des règles propres à la discipline que je pratique au Club MAK, je m'engage à les respecter scrupuleusement les règles édictées dans le Protocole de Reprise des Activités.

- élémentaires d'hygiène
- de distanciation sociale
- de circulation dans les locaux
- et les conditions d'utilisation des installations et matériels collectifs et individuels
- et de désinfection de ma tenue et de mes équipements personnels avant de venir à une séance de sport (même pour une pratique quotidienne).

J'accepte et autorise l'enregistrement de mes nom-prénom sur un registre de présence prévu à cet effet, lors de chaque séance de Karaté.

Je m'engage solennellement à prévenir immédiatement le Club au cas où je serai dépisté porteur de la Covid-19.

Je déclare me conformer aux exigences sanitaires édictées par les organisateurs des rencontres sportives autorisées (sous réserve des directives, recommandations ou interdictions prévues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Fait le à, pour valoir ce que de droit.
Signature de l'adhérent ou de son représentant légal